

PRESENTATION DU PRIX

CAHIER DES CHARGES PRIX DES JEUNES

CAHIER DES CHARGES :



PRIX Jeunes

2 et 3 roues motorisés

EDITION 2024

CAHIER DES CHARGES

1. Contexte

La Fondation Mutuelle des Motards, abritée par la Fondation de l'Avenir, a été créée en 2015, pour promouvoir des actions de prévention, d'information et d'accompagnement au bénéfice de tous les conducteurs de deux-et-trois-roues motorisés¹, et de leur entourage.

Elle soutient pour cela, au travers d'appel à candidatures, des travaux de recherche dans le domaine de la santé, de la sécurité et de l'accidentologie spécifiques aux utilisateurs des deux-et-trois-roues motorisés. En 2019, elle s'est donnée pour mission d'encourager des initiatives individuelles ou collectives visant à faire évoluer les connaissances et les pratiques en matière de prévention, de sécurité et de partage de la route, au moyen d'un dispositif de Prix.

En 2020, elle a mis en place une bourse en lien avec l'ISTEC sur les équipements des motards. Cette année la Fondation a décidé de reconduire le « Prix jeunes - 2 et 3 roues Motorisés »

2. Objectifs

¹ Dans ce cahier des charges les deux-et-trois-roues motorisés concernent les véhicules dont la conduite nécessite le permis AM ou A

L'objet de cet appel d'offre est de récompenser des initiatives réalisées ou à venir concernant :

- La prévention : initiative visant à diminuer les risques, informer les usagers, partager les bonnes pratiques
- La sécurité : initiative visant à diminuer les conséquences d'un accident que ce soit en agissant sur la protection, la prise en charge ou l'environnement
- La connaissance : Initiative visant à mieux comprendre l'usages des 2 et 3 roues motorisé et de leur rapport avec les autres usagés et piétons

3. Prix « Jeunes et 2 et 3 roues motorisés »

Le prix « Jeunes et 2 et 3 roues motorisés », d'un montant de 2 000 €, est destiné aux personnes de 18 -26 ans.

Il a vocation à attirer l'attention des 14 - 25 ans sur les problématiques et les bonnes pratiques liées à l'usage des deux-et-trois-roues motorisés, en récompensant une initiative visant à promouvoir un comportement respectueux, solidaire, de partage et de liberté des usagers des deux-et-trois-roues motorisés sur le réseau routier.

4. Les bénéficiaires

Le ou les bénéficiaire(s) du prix devra être âgé de 18 à 26 ans. La candidature pourra être libre ou via une association.

Ne sont pas autorisées à candidater : les antennes FFMC et les structures affiliées au mouvement.

5. Conditions de réponse à l'appel à candidatures

Pièces requises au dossier

- Un formulaire de candidature complet ;
- Présentation du candidat ou de l'équipe ;
- Photo du candidat et/ou de l'équipe (pour mise en ligne sur le site de la Fondation).

Conditions de participation

- Les candidats, ou les structures, ne peuvent déposer qu'une seule candidature ;
- Présenter un projet en construction, en cours de réalisation ou terminé en 2021.

6. Critères de sélection

- Qualité de remplissage des dossiers ;
- Adéquation de la candidature avec le thème du prix ;
- Impact de l'initiative, facilité de transposition, innovation de la démarche.

7. Calendrier à construire

Étape 1	Ouverture de la campagne de recueil des initiatives	22 juin 2024
Étape 2	Clôture de la réception des dossiers de candidature	9 octobre 2024
Étape 3	Instruction des dossiers	14 octobre 2024
Étape 4	Sélection des lauréats lors du comité de gestion de la Fondation	5 novembre 2024
Étape 5	Remise des Prix	XX

Les informations et **dossiers à télécharger** sont disponibles
sur le site de la Mutuelle des Motards :

<https://www.mutuelledesmotards.fr/fondation-mutuelle-des-motards>

ou sur le site Internet de la Fondation de l'Avenir : <https://www.fondationdelavenir.org/>

DATE LIMITE DE DEPOT : à revoir en fonction de la date de remise des prix

Contact : riis@fondationdelavenir.org

Il ne sera pas envoyé de dossier par la poste.

Tous les dossiers enregistrés feront l'objet d'un accusé de réception par e-mail.